



Formations accélérées

En fonction de votre profil, de votre parcours, vous pouvez intégrer des formations en réduisant le nombre d'années pour l'obtention d'un diplôme.

De plus, avec un ou des diplômes en poche, les matières générales peuvent être définitivement validées.

Petit plus bien agréable pour les demandeurs d'emploi qui souhaitent intégrer une formation en Hôtellerie-Restauration ou en Boulangerie-Pâtisserie : Les Certificats de Spécialisation leur sont ouverts sans condition préalable d'un CAP ou d'un Bac. Ainsi, ils peuvent gagner 2 ou 3 ans si bien motivés !

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone (03 82 50 57 55) ou par mail (contact@st-andre.org).